



UNIVERSITÀ  
DI CORSICA

PASQUALE  
PAOLI

MASTER DROIT NOTARIAL  
ERT PATRIMOINE ET ENTREPRISES  
ASS. POUR LA PROMOTION ET LA DIFFUSION  
DE LA RECHERCHE JURIDIQUE EN CORSE

# COLLOQUE

“Réflexions autour  
de la réforme  
des autorisations  
d’urbanisme”

Vendredi 10 avril 2009 à 9h  
UFR Droit, Amphi F.Ettori  
Campus Mariani, Corte

## Renseignements

Claude SAINT- DIDIER

UFR Droit, Science économique et de Gestion -  
Campus Mariani - BP 52  
20250 Corte

Tél : +33 (0)4 95 45 00 16 ou 69 - Fax : +33 (0)4 95 45 00 80  
Courriel : stdidier@univ-corse.fr

[www.univ-corse.fr](http://www.univ-corse.fr)

[www.univ-corse.fr](http://www.univ-corse.fr)

# Colloque

## « REFLEXIONS autour de LA REFORME DES AUTORISATIONS D'URBANISME »

Vendredi 10 avril 2009 à 9h

UFR Droit, Amphi F. Etori, Campus Mariani, Corte

L'ordonnance du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme a profondément modifié le Code de l'urbanisme. Elle a notamment introduit un nouveau régime des autorisations d'urbanisme, a regroupé les procédures d'attribution et de déclaration, a retouché le certificat d'urbanisme. S'il est trop tôt pour faire un bilan définitif de ce texte, applicable seulement depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007 (le décret d'application date du 5 janvier 2007), il peut être intéressant de s'interroger sur les premières années de sa mise en œuvre. Les objectifs de simplification et de sécurité juridique que poursuivait le législateur sont-ils satisfaits ? Les difficultés pressenties sont-elles avérées, des difficultés ignorées se sont-elles manifestées ?

Le colloque qu'organisent l'*Equipe de Recherche Technologique Patrimoine et Entreprises* et le *Master de droit notarial* de l'Université de Corse avec le soutien de l'Association pour la promotion et la diffusion de la recherche juridique en Corse, permet à des intervenants d'horizon divers (universitaires, magistrat, administration de l'équipement, notariat) d'entreprendre de nouvelles réflexions autour des autorisations d'urbanisme. Parce que le texte de 2005 est riche, il a été fait le choix de centrer la matinée sur le lotissement, opération urbanistique majeure. Ce thème sera un tremplin vers une analyse plus générale de la portée réelle de la réforme de 2005 où l'on reviendra sur certaines modifications majeures comme le nouveau certificat d'urbanisme ou le regroupement des procédures.

Cette manifestation est ouverte aux professionnels du droit (avocats, notaires), aux personnels des collectivités territoriales en charge des questions d'urbanisme ou bien encore aux architectes.

# PROGRAMME

## Le lotissement après la réforme des autorisations d'urbanisme

- 9h **Accueil des participants**  
M. le Professeur Jean-Yves COPPOLANI, Doyen UFR de Droit
- 9h15 **Le lotissement permis ou déclaration ?**  
M. le Professeur Benoit-Cattin CNAM ICH Université de Nantes  
Intervention et discussion avec la salle
- 9h45 **L'évolution du lotissement**  
M. Vivien Zalewski, Maître de conférences - Université de Corse,  
ERT Patrimoine et Entreprises  
Intervention et discussion avec la salle
- 10h30 **Pause**
- 11h **Le permis valant division**  
M. Sylvain Perignon, Ancien directeur de recherche CRIDON de Paris  
Intervention puis discussion avec la salle
- 12h15 **Buffet**

## La réforme des autorisations d'urbanisme : vers la simplification ?

- 14h **Le nouveau certificat d'urbanisme**  
M. Jean-François Poli, Maître de conférences - Université de Corse, UMR LISA  
Intervention puis discussion avec la salle
- 14h45 **Le regroupement des procédures**  
Mme Lucienne Erstein, Présidente du tribunal administratif de Bastia  
Intervention puis discussion avec la salle
- 15h45 **Pause**
- 16h **Les travaux sur les constructions existantes**  
M. Gérard Thomas, Direction Départementale de l'Équipement et de  
l'Agriculture de Haute Corse  
Intervention puis discussion avec la salle
- 16h45 **La sanction pénale**  
Claude Saint-Didier, Maître de conférences, Université de Corse,  
ERT Patrimoine et Entreprises  
Intervention puis discussion avec la salle
- 17h15 **Clôture des travaux**